

14

RAPPORT

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX DANS DES EDIFICES CULTUELS - **Programme 2009**

Un crédit de 200 000 € est inscrit au programme d'investissement 2009 pour des travaux à réaliser dans les édifices cultuels municipaux.

Les travaux proposés, ci-après, ont été retenus en concertation avec les services techniques en fonction de l'état sanitaire et sécuritaire des bâtiments :

- Eglise Saint-Maximin (Metz-Centre) : réfection de l'installation de chauffage : 36 000 € TTC
- Eglise Saint-Fiacre (Metz-Sablon) : remplacement du plancher de la chapelle : 21 500 € TTC
- Presbytère Saint-Bernard (Metz-Plantières) : remplacement de la couverture et suppression cheminée côté façade : 65 000 € TTC
- Eglise Immaculée Conception (Metz-Queuleu) : traitement de la charpente du clocher et pose de vernis sur l'extérieur de 6 portes de l'église : 20 750 € TTC
- Presbytère Saint-Pierre (Metz-Borny) : réfection du plancher de la salle à manger et du bureau du rez-de-chaussée, remplacement du carrelage au sol de l'entrée, du couloir, de la cuisine et du cagibi ainsi que l'évier : 24 900 € TTC
- Eglise Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : réfection des joints de la toiture en pierre de la chapelle : 30 620 € TTC.

./..

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations pour la réalisation de ces différentes opérations conformément au Code des Marchés Publics et à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

La motion suivante est en conséquence.

MOTION

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX DANS DES EDIFICES CULTUELS - **Programme 2009**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007 autorisant la passation des marchés annuels de travaux pour l'année 2009,

Vu l'inscription au programme d'investissement de 200 000 € destinés aux travaux d'entretien dans les édifices cultuels municipaux,

DÉCIDE :

la réalisation du programme suivant de travaux selon le détail ci-après :

- Eglise Saint-Maximin (Metz-Centre) : réfection de l'installation de chauffage : 36 000 € TTC
- Eglise Saint-Fiacre (Metz-Sablon) : remplacement du plancher de la chapelle : 21 500 € TTC
- Presbytère Saint-Bernard (Metz-Plantières) : remplacement de la couverture et suppression cheminée côté façade : 65 000 € TTC

- Eglise Immaculée Conception (Metz-Queuleu) : traitement de la charpente du clocher et pose de vernis sur l'extérieur de 6 portes de l'église : 20 750 € TTC
- Presbytère Saint-Pierre (Metz-Borny) : réfection du plancher de la salle à manger et du bureau du rez-de-chaussée, remplacement du carrelage au sol de l'entrée, du couloir, de la cuisine et du cagibi ainsi que l'évier : 24 900 € TTC
- Eglise Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : réfection des joints de la toiture en pierre de la chapelle : 30 620 € TTC

la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût des opérations est estimé à 200 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

DECIDE :

- de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- d'imputer les dépenses sur le chapitre 23 et l'article 2313 de l'exercice 2009.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE